

IMMIGRATION

DÉFI DE RÉTENTION

— Mariella Collini

Dans un contexte où les organisations redoublent d'efforts pour attirer des personnes immigrantes dans la région, de récentes données sur le taux de rétention mettent en lumière que l'établissement à moyen terme reste un défi de taille. Coup d'œil sur les tendances d'établissement des personnes immigrantes avec comme région de destination, l'Abitibi-Témiscamingue.

La Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) permet d'étudier les caractéristiques des personnes immigrantes au moment de leur admission au Canada ainsi que leur mobilité régionale et leur situation économique. Le présent article se concentre sur le taux de rétention, soit la proportion des personnes immigrantes admises une année donnée et qui résident dans la même province ou région de destination prévue, soit celle indiquée dans leur demande de résidence permanente, un an ou cinq ans plus tard. Le lieu de résidence est établi à partir de la déclaration de revenus.

■ Évolution de la rétention sur cinq ans

À partir des plus récentes données, on observe que parmi les personnes immigrantes ayant obtenu leur résidence permanente en 2016, près de 41 % d'entre elles résidaient encore en Abitibi-Témiscamingue 5 ans plus tard. Ce taux est deux fois plus faible que le taux provincial de 81 %. Par ailleurs, le taux de rétention tend à diminuer dans la région, avec 9 points de pourcentage de moins par rapport au taux de 50 % enregistré pour la cohorte admise en 2012. En revanche, le taux est resté plutôt stable au Québec, oscillant entre 79 % et 82 %.

En Abitibi-Témiscamingue, près de 56 % des personnes immigrantes parrainées par la famille et près de 42 % de celles issues de la catégorie économique se trouvaient toujours dans la région en 2021, soit 5 ans après l'obtention de leur résidence permanente. Pour les cinq cohortes admises de 2012 à 2016, le taux de rétention sur

cinq ans affiche une baisse notable, quelle que soit leur catégorie d'admission (familiale ou économique).

■ La rétention selon les régions

Pour la cohorte admise en 2016 et toujours présente dans sa région de destination en 2021, le taux de rétention est parmi les plus élevés dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (67 %), de la Montérégie (66 %), de Chaudière-Appalaches (62 %) et de l'Outaouais (62 %). La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a enregistré une croissance de 10 points de pourcentage de son taux entre la cohorte admise en 2016, comparativement à la cohorte de 2012. Inversement, les régions du Bas-Saint-

Laurent (38 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (39 %), de l'Estrie (41 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (41 %) détiennent les taux de rétention à moyen terme les moins élevés. Parmi ces quatre régions, seul le Bas-Saint-Laurent a enregistré une augmentation de son taux entre les cohortes de 2012 et 2016.

■ Rétention après un an

La proportion des personnes immigrantes qui se trouvaient toujours en Abitibi-Témiscamingue un an après l'obtention de leur résidence permanente est passée de 54,5 % pour la cohorte de 2016 à 50 % pour la cohorte admise en 2020. Au Québec, ce taux est passé de 84,5 % à 91 %.

Taux de rétention¹ sur cinq ans, selon la catégorie et l'année d'admission², 2012 à 2016

> Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2012 à 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Abitibi-Témiscamingue					
Total - Immigration permanente	50,0 %	56,5 %	52,4 %	47,8 %	40,9 %
- Parrainé par la famille	0	66,7 %	66,7 %	55,6 %	55,6 %
- Économique	50,0 %	50,0 %	41,7 %	42,9 %	41,7 %
- Réfugié	0
Ensemble du Québec					
Total - Immigration permanente	80,5 %	82,3 %	79,3 %	80,4 %	81,1 %
- Parrainé par la famille	91,4 %	93,3 %	93,3 %	93,9 %	94,1 %
- Économique	76,7 %	77,1 %	72,5 %	72,2 %	74,1 %
- Réfugié	83,1 %	86,5 %	85,6 %	88,3 %	84,4 %

Notes : 1. Pourcentage de personnes immigrantes ayant produit une déclaration de revenus dans la province ou la région de destination prévue, comme indiqué à leur demande de résidence permanente, cinq ans après leur admission. Cela ne tient pas compte des personnes immigrantes venant d'une autre destination. Le pourcentage varie davantage pour de petits nombres d'effectifs. 2. Année au cours de laquelle une personne immigrante a obtenu son statut d'immigrant reçu ou de résident permanent. L'année d'admission peut correspondre ou non à l'année d'arrivée. Source : Statistique Canada. Tableau 43-10-0024-01 Mobilités des immigrants déclarants selon les régions économiques et l'année d'imposition. Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

INVESTISSEMENTS EN CULTURE

— Mariella Collini

Malgré diverses mesures de soutien au milieu culturel lors de la pandémie, le retard de l'Abitibi-Témiscamingue par rapport au Québec en matière de dépenses de l'administration publique québécoise en culture est frappant, comme en témoignent de récentes données de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

La pandémie a marqué un virage majeur dans la manière dont les fonds publics ont été dirigés vers la culture par l'administration publique québécoise. Des programmes d'aide d'urgence ont été mis en place pour soutenir les artistes, les travailleuses et travailleurs culturels ainsi que les organisations confrontés à des difficultés financières (fermetures d'établissements, annulations d'événements, restrictions de rassemblement, etc.).

Si les dépenses directes consacrées à la culture par l'administration publique québécoise affichent une croissance continue depuis plusieurs années en Abitibi-Témiscamingue, les variations enregistrées depuis le début de la pandémie (2020-2021 et 2021-2022) s'avèrent en deçà de celles enregistrées dans la province. Pour l'exercice 2021-2022 dans la région, les dépenses totalisent 21,2 M\$, représentant une augmentation de 3,7 % par rapport à l'année précédente, qui elle-même avait connu une hausse de 3,5 % par rapport à l'année pré-pandémique, soit 2019-2020. Au Québec, les dépenses ont augmenté de 0,9 % en 2021-2022 par rapport à l'exercice précédent, et de 27 % en 2020-2021 par rapport à l'année 2019-2020. Globalement, le milieu culturel de l'Abitibi-Témiscamingue enregistre une hausse de 7 % des dépenses directes de l'administration publique québécoise en 2021-2022 par rapport à 2019-2020, soit quatre fois moins qu'à l'échelle provinciale (29 %). Au classement des régions du Québec en matière de croissance des dépenses gouvernementales dans le domaine culturel par rapport à 2019-2020, l'Abitibi-Témiscamingue se situe au 15^e rang.

Dépenses directes par domaine culturel

Quatre grands domaines culturels ont reçu près de 70 % des dépenses totales en 2021-2022. Le domaine *Bibliothèques* a reçu la plus grande part, s'élevant à 4,9 M\$ (23 %). Le domaine *Activités multidisciplinaires*, qui

inclut les festivals et autres événements à caractère culturel, suit avec 4,4 M\$ (21 %). Viennent ensuite *Patrimoine, institutions muséales et archives* (2,8 M\$; 13 %) et *Autres activités culturelles* (2,7 M\$; 12,5 %).

Dans la région, seul le domaine *Arts de la scène* connaît une progression constante des dépenses directes de l'administration québécoise depuis 2019-2020. Autrement, les sommes allouées oscillent à la hausse ou à la baisse. Comparativement à 2019-2020, deux autres domaines ont bénéficié d'une hausse substantielle des dépenses allouées par l'administration publique québécoise : *Activités multidisciplinaires* et *Autres activités culturelles*. Ces domaines ont été touchés par les mesures et les restrictions sanitaires en 2020-2021 et, dans une moindre mesure, en 2021-2022.

Dépenses externes de fonctionnement

Les dépenses directes de l'administration québécoise se répartissent entre les dépenses internes (travaux réalisés par le personnel des ministères et organismes) et les dépenses externes. En règle générale, l'administration publique alloue la majeure partie de ses fonds à des dépenses

externes. En Abitibi-Témiscamingue, les dépenses externes atteignent 14,5 M\$, soit 68 % des dépenses totales, dont 12,8 M\$ exclusivement réservés au fonctionnement. Ces dernières sont assimilées à de l'aide financière accordée aux artistes, associations et organismes ainsi qu'aux administrations municipales, sous la forme de subventions, de bourses et de transferts. Par rapport à 2019-2020, les dépenses externes totales ont augmenté de 19 % dans la région en 2021-2022, tandis qu'elles ont augmenté de 40 % à l'échelle du Québec. Ce constat est similaire pour les dépenses externes de fonctionnement, avec un rythme de croissance presque deux fois moins rapide dans la région (31 %) que celui de la province (58 %).

Dans la région, en 2021-2022, les dépenses externes de fonctionnement ont été allouées principalement aux associations et organismes culturels (80 %), suivis des administrations municipales (8,5 %) et des artistes (3 %). Comparativement aux années antérieures, la catégorie des autres dépenses s'accapare une part notable des dépenses (9 %), principalement au détriment des associations et organismes culturels. ■

Dépenses internes, externes et totales, part du Québec et dépenses totales par habitant > Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2019-2020 et 2021-2022

	Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec	
	2019-2020	2021-2022	2019-2020	2021-2022
Dépenses internes ¹	7 602 500 \$	6 723 300 \$	498 081 600 \$	556 618 300 \$
Dépenses externes ²	12 159 800 \$	14 491 500 \$	703 302 400 \$	988 272 100 \$
Dépenses totales	19 762 300 \$	21 214 800 \$	1 201 384 000 \$	1 544 890 400 \$
Part en %	1,6 %	1,4 %
Dépenses par habitant	133,87 \$	143,19 \$	141,31 \$	180,68 \$

Notes :

1. Les dépenses internes comprennent les travaux liés au secteur culturel qui sont habituellement effectués au sein de l'administration publique québécoise par le personnel des ministères et des organismes.
2. Les dépenses externes prennent la forme de subventions, de contributions et de transferts aux particuliers et particulières, aux associations, aux organismes et aux entreprises du secteur des arts et de la culture, de même qu'aux administrations municipales.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, Enquête sur les dépenses de l'administration publique, tableaux en ligne, mars 2024 et Marceau, Sylvie, **Les dépenses en culture de l'administration publique québécoise en 2021-2022**, OCCQ, 2024.

EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE

L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

— Mariella Collini

Le septième rapport triennal de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a mis en lumière de récentes données relatives à la représentation et à la sous-représentation de certains groupes de personnes au sein des organismes publics. Évolution de l'égalité en emploi en Abitibi-Témiscamingue.

Au 31 mars 2022, la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (LAÉE) s'appliquait à 338 organismes publics québécois avec 100 personnes employées et plus, dont 11 en Abitibi-Témiscamingue. Cette loi vise à promouvoir l'égalité en emploi pour les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les personnes qui font partie d'une minorité visible ainsi que les minorités ethniques (dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français).

ÉVOLUTION DE L'ÉGALITÉ EN EMPLOI DANS LES ORGANISMES

Au 31 mars 2022, les 11 organismes publics de la région employaient 13 130 personnes, soit 2 900 de plus qu'en 2019. La croissance des effectifs s'est observée dans tous les organismes, à l'exception du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) affiche la plus forte croissance des effectifs (+131 %), suivie du réseau des centres de services scolaires (CSS; +35 %), du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSSAT; +20 %) et des trois municipalités concernées (+15 %).

Le nombre des effectifs s'auto-identifiant à au moins l'un des cinq groupes s'est accru de 38 %, passant de 7 609 à 10 510 entre 2019 et 2022. Cette croissance est plus rapide que celle de l'ensemble des effectifs (28 %) des organismes assujettis à la LAÉE. L'UQAT affiche la plus forte variation de la représentation (+131 %), suivie du CISSSAT (+20 %), du réseau des CSS (+35 %), des 3 municipalités (+16 %) et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (+3 %).

■ Autochtones

La représentation des Autochtones a très légèrement augmenté au sein de l'ensemble des effectifs, avec un taux de représentation passant de 0,4 % en 2019 à 0,5 % en 2022. Les 11 organismes de la région comptaient 71 Autochtones au sein de leurs effectifs au

31 mars 2022, soit un nombre près de deux fois plus élevé que 3 ans plus tôt. Les taux de représentation se situent en deçà de 1,0 % pour la majorité des organismes publics de la région assujettis à la LAÉE, à l'exception de l'UQAT et de la Ville de Val-d'Or, avec, dans les deux cas, 1,3 % d'Autochtones au sein de leurs effectifs.

■ Personnes handicapées

Un peu plus d'une centaine de personnes handicapées étaient à l'emploi des organismes publics de la région au 31 mars 2022, représentant 0,8 % des effectifs totaux. Il s'agit d'une baisse par rapport à mars 2019 (1,1 %). Trois organismes détiennent des taux de représentation égal ou supérieur à 1 %, soit le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, les villes d'Amos et de Rouyn-Noranda. L'écart entre la cible et leur représentation est le plus élevé de tous les groupes visés.

■ Minorités visibles/Minorités ethniques

Les organismes publics de la région avaient à leur emploi 227 personnes issues de minorités visibles, représentant 1,7 % des effectifs totaux au 31 mars 2022. Ce groupe est celui qui a amélioré de manière notable son taux de représentation par rapport à 2016 (0,9 %). Avec 72 personnes

des minorités ethniques, le taux de représentation était de 0,5 %.

■ Femmes

Le taux de représentation des femmes est le plus élevé, avec près de 76,5 %, en hausse par rapport à 2016. Néanmoins, bien que ce taux moyen ait atteint la cible moyenne pour tous les organismes publics québécois (69 %), le rapport mentionne notamment que les femmes sont sous-représentées dans les emplois traditionnellement masculins et dans la haute direction.

Il appert que les organismes publics ont encore du chemin à parcourir pour se conformer aux exigences de la Loi. Avec un taux de représentation inférieur aux cibles établies pour quatre des groupes visés dans la région, cette constatation est préoccupante compte tenu des besoins importants de main-d'oeuvre. La CDPDJ recommande que les processus de recrutement, de sélection, d'accueil et d'intégration assure une représentation équitable au sein des organismes publics. ■



Pour un complément d'information, consultez le tableau détaillé sur notre site Web à l'onglet **Emploi**.

Représentation des groupes visés et taux de sous-représentation

> Organismes publics de l'Abitibi-Témiscamingue, 31 mars 2019 et 2022

	Représentation ¹ 31 mars 2019		Représentation ¹ 31 mars 2022		Objectifs visés ³ (sous-représentation)	
	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Femmes	71,6 %	7 333	76,5 %	10 038	0,2 %	25
Autochtones	0,4 %	37	0,5 %	71	2,6 %	339
Personnes handicapées ⁴	1,1 %	109	0,8 %	102	9,6 %	1 254
Minorités visibles	0,9 %	88	1,7 %	227	5,5 %	726
Minorités ethniques	0,4 %	42	0,5 %	72	3,0 %	396

Notes : 1. Correspond à la proportion (%) et au nombre de personnes que représente chacun des groupes visés parmi l'effectif total. 2. Correspond à la sous-représentation, soit l'écart entre la cible et la représentation. Les objectifs visés dans ce tableau représentent la somme des objectifs individuels à atteindre entre 2019 et 2022 pour les organismes publics de la région assujettis à la Loi.

Source : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), *Mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics - Rapport triennal 2019-2022*, 2023. Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

EMPLOI

TRAVAILLER AUTREMENT

— Mariella Collini

Aperçu régional de l'une des transformations majeures du marché de l'emploi : le télétravail.

En Abitibi-Témiscamingue, on estime qu'environ 19,5 % des personnes en emploi (salariées ou à leur compte) ont fait du télétravail en 2022, selon l'Enquête sur la population active. Cette proportion est nettement en deçà de celle enregistrée pour la main-d'œuvre québécoise (35 %).

Des données complémentaires obtenues de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent que les femmes (23 %) sont plus enclines à faire du télétravail que les hommes (16,5 %) dans la région, mais dans les deux cas, dans des proportions nettement moins élevées que leurs homologues du Québec (40 % et 31 %). Le télétravail est plus présent parmi les personnes de la région qui détiennent un grade universitaire (40 %), qui exercent un travail non manuel (33,5 %) ou qui travaillent à leur compte (46 %). Si le télétravail est légèrement plus répandu dans le secteur public que privé (22 % c. 19 %) ainsi que dans le secteur des services (20 % c. 18 %) dans la région, le recours au télétravail est plus marqué dans le secteurs des services (38 %) et dans le secteur public (39 %) au Québec. Aussi, la part des emplois à temps plein en télétravail dans la région est nettement moins élevée (20 %) qu'au Québec (37 %).

Comme partout au Québec, le taux de télétravail réel (19,5 %) est moins élevé que le potentiel de télétravail (31 %) en Abitibi-

Témiscamingue. Avec un écart dépassant les 11 points de pourcentage, l'Abitibi-Témiscamingue se distingue de plusieurs autres régions où l'écart est moins élevé (entre 6 et 8 pts). En règle générale, les régions où l'écart est le plus marqué sont celles dont l'économie repose davantage sur les industries de la fabrication ou des ressources naturelles.

Enfin, d'autres données captées entre mai et août 2023 mettent en lumière l'évolution du télétravail au Québec, confirmant sa stabilité par rapport à 2022, mais notant une légère baisse chez les femmes. ■

Certaines caractéristiques des emplois en télétravail, en totalité et en mode hybride

> Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2022 (moyenne de mai à décembre)

	Région	Ensemble du Québec
Taux de télétravail (réel)	19,5 %	34,9 %
Femmes	23,1 %	39,1 %
Hommes	16,5 %	30,6 %
Secteur des services	20,2 %	38,3 %
Secteur de la production de biens	18,0 %	21,1 %
Secteur public	21,8 %	39,4 %
Secteur privé	18,7 %	33,2 %
Potentiel de télétravail	31,0 %	49,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec, [Portrait du télétravail au Québec en 2022 : un phénomène à géométrie variable](#), 2024 et commande spéciale en date de mars 2024.



L'OBSERVATOIRE
de l'Abitibi-Témiscamingue
RASSEMBLER · COMPRENDRE · DIFFUSER

NOTRE MISSION

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue est un carrefour d'information, notamment statistique, au sujet de l'Abitibi-Témiscamingue. Par le partage des connaissances, il vise une meilleure compréhension des réalités régionales.

445, boulevard de l'Université,
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
T. : 819 762-0971 Sans frais : 1 877 870-8728 poste 2622
observatoire@observat.qc.ca
OBSERVAT.QC.CA

ISSN : 1915-5050 (Imprimé)
ISSN : 1916-4963 (En ligne)
2 000 abonnements

✓ SORTI DES PRESSES

Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, [L'État de l'énergie au Québec – Édition 2024](#), 2024.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), 2023, [Mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics – Rapport triennal 2019-2022](#), 2023.

Fondation pour l'alphabétisation, [Aperçu d'un indice de grande vulnérabilité dans plusieurs villes du Québec – Année 2022](#), 2024.

Institut de la statistique du Québec (ISQ), [Évolution du marché du travail dans les MRC Bilan de l'année 2022](#) et

[La migration interrégionale au Québec en 2022-2023 : des pertes moindres pour Montréal dans un contexte de baisse marquée des déplacements entre les régions](#) et

[Bilan du marché du travail au Québec en 2023](#), 2024.

Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), [Taux de diplomation et de qualification – Par cohorte de nouveaux inscrits – Édition 2023](#).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, secteur de l'Emploi, [État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes – Édition 2023](#).

[Bulletin du marché du travail au Québec – Bulletin annuel 2023](#), 2024.

Ministère de la Famille, [Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu au Québec : un portrait à partir du Recensement de 2021](#), 2024.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), [Quantité, valeur de la ressource à la tête du puits et droits versés par mine en 2022](#), 2024.

[Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2022](#), 2024.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), [Portraits sociodémographique et régional des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2021 et présentes en 2023](#), 2024.

Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), [Les dépenses en culture de l'administration publique québécoise en 2021-2022](#) et

[Les professions de la culture et des communications au Québec en 2021](#), 2024.

Bonne lecture !